

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-dix-septième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 6–10 novembre 2023

Questions administratives et financières

ACCES AU FINANCEMENT

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Lors de sa 19e session (CoP19; Panama City, 2022), la Conférence des Parties a maintenu la décision 18.4 et adopté les décisions 19.4 à 19.9 *Accès au financement* qui stipulent :

**À l'adresse des Parties**

**18.4** *Les Parties sont invitées à fournir des services de personnel à titre gratuit au Secrétariat de la CITES et à noter que le salaire et le coût administratif du personnel détaché à titre gratuit incombent à la Partie concernée, ce personnel restant soumis à l'autorité administrative de la Partie qui le détache. Le personnel détaché à titre gratuit remplit ses fonctions et agit dans l'intérêt du mandat du Secrétariat CITES.*

**19.4** *Les Parties sont encouragées à :*

- a) *entrer en relation avec les points focaux nationaux du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) afin de participer aux processus nationaux FEM et de faciliter l'utilisation des fonds FEM alloués par le biais du Programme intégré de conservation de la vie sauvage pour le développement ;*
- b) *contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets du FEM conformément aux procédures et directives existantes du FEM, qui pourraient contenir des éléments relatifs à l'application de la CITES, en communiquant avec leurs homologues du FEM et en les informant sur les obligations et processus CITES pertinents ; et*
- c) *suivre les progrès du Programme mondial pour la vie sauvage du FEM et les discussions sur la création du Programme intégré de conservation de la vie sauvage pour le développement dans le cadre de la Huitième reconstitution de la Caisse du FEM (FEM-8), et s'assurer, le cas échéant, que les projets nationaux sont en mesure d'améliorer les capacités des Parties à remplir leurs obligations au titre de la CITES.*

**À l'adresse des Parties, des organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et autres organismes**

**19.5** *Toutes les Parties, les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et autres organismes sont invités à fournir une assistance financière ou technique afin d'assurer une mise en œuvre efficace des décisions et résolutions adoptées par la Conférence des Parties.*

**19.6** *En fournissant un appui financier, les Parties, les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et autres organismes sont encouragés à tenir compte de l'appui administratif et financier nécessaire pour que les activités financées soient*

*gérées de manière efficace, effective et responsable et pour qu'elles n'affectent pas les tâches administratives essentielles du Secrétariat.*

### **À l'adresse du Secrétariat**

#### **19.7 Le Secrétariat :**

- a) *poursuivre sa participation au Comité de pilotage du Programme mondial pour la vie sauvage du FEM, au Programme intégré de conservation de la vie sauvage pour le développement ou, si approprié, à d'autres organismes du FEM, afin d'assurer que les projets FEM prévus dans ces programmes sont, autant que possible, en cohérence avec les décisions et résolutions CITES et contribuent à une meilleure application de la Convention ; et*
- b) *fournir aux Parties les conseils techniques et l'aide en nature nécessaires pour l'élaboration et l'application de leurs projets FEM dans le cadre du Programme mondial pour la vie sauvage, du Programme intégré de conservation de la vie sauvage pour le développement ou d'autres organismes du FEM, si approprié.*

### **À l'adresse des Parties**

#### **19.8 Le Secrétariat rend compte des avancées réalisées dans l'application des décisions 19.5 et 19.7 et formule, si nécessaire, des recommandations au Comité permanent.**

### **À l'adresse du Comité permanent**

#### **19.9 Le Comité permanent examine le rapport du Secrétariat et formule, si nécessaire, des recommandations à la 20e session de la Conférence des Parties.**

#### Mise en œuvre de la décision 18.4

3. Depuis la CoP19, le Secrétariat de la CITES n'a pas reçu de prêt non remboursable pour des services de personnel. Cependant, la Suisse a fourni, par le biais du [programme Syni](#) de la ville de Lausanne, trois professionnels qui ont travaillé sur la gestion du programme et la mobilisation des ressources, les services de conférences et le soutien juridique, pour des périodes allant de quatre à six mois chacune.

#### Mise en œuvre de la décision 19.5

4. Le soutien financier extrabudgétaire fourni au titre de l'application de la Convention depuis la CoP19 s'élève à plus de 4 millions de dollars des États-Unis. Les donateurs des fonds confirmés au moment de la rédaction du présent document sont les Parties suivantes : Allemagne, Chine, Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine), États-Unis d'Amérique, Japon, Monaco, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse et Union européenne. En outre, l'Animal Welfare Institute a apporté une assistance extrabudgétaire. La Chine et la Safari Club Foundation ont récemment promis de fournir leur soutien externe, et le transfert des fonds est en cours. Le document SC77 Doc. 8 *Questions financières* fournit de plus amples informations sur les contributions financières extrabudgétaires.
5. Pour soutenir les efforts des Parties, des organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres entités lors de l'examen de leur assistance financière ou technique visant à soutenir une mise en œuvre efficace des décisions et résolutions de la CITES, le Secrétariat a publié la notification aux Parties [No. 2023/024](#) du 10 mars 2023 qui a pour but d'informer sur la situation des financements pour la mise en œuvre des décisions en vigueur après la CoP19, et de mettre en évidence les secteurs où des lacunes subsistent en matière de financement. Le Secrétariat prépare actuellement une deuxième notification sur la situation actuelle du financement. Les Parties, les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et les autres entités sont encouragées à continuer à envisager de fournir une assistance financière ou technique.

#### Mise en œuvre de la décision 19.6

6. Les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne ont autorisé l'inclusion de coûts de personnel dans le budget de leurs projets, reconnaissant ainsi la nécessité d'un soutien à la gestion de projets, étant donné que le portefeuille d'activités mises en œuvre par le Secrétariat s'est étoffé au fil du temps. Un nouveau responsable associé de la gestion des projets a ainsi pu être recruté pour apporter un soutien spécifique à

la gestion efficace, effective et responsable de ces projets, en plus du maintien d'un assistant de projet. En outre, le recrutement d'un responsable associé de la gestion des fonds est en cours, en combinant plusieurs sources de financement, afin d'apporter l'appui supplémentaire nécessaire à la gestion administrative et financière des projets.

#### Mise en œuvre de la décision 19.7

7. Le [Programme intégré de conservation de la faune et de la flore sauvages pour le développement](#) (IP WCD) est l'un des 11 programmes intégrés du huitième cycle de reconstitution des ressources du [Fonds pour l'environnement mondial](#) (FEM-8) et vise à aider les pays à préserver les populations d'espèces sauvages terrestres, dulçaquicoles et marines, et les paysages clés par le biais d'une approche intégrée qui comprend la « lutte contre la consommation et le commerce illégaux et à haut risque ». Au moment de la rédaction du présent rapport, les manifestations d'intérêt de 15 pays ont été sélectionnées pour procéder à la préparation du « Document-cadre du programme » (voir annexe), qui sera examiné par le Conseil du FEM en décembre 2023.
8. L'IP WCD sera entièrement intégré au « [Programme mondial pour la vie sauvage](#) » (GWP) d'ici à la fin de 2023. Ainsi, les nouveaux projets du FEM-8 pourront être ajoutés au portefeuille de plus de 30 projets GWP des cycles précédents du FEM de reconstitution des ressources (FEM-6 et FEM-7). Les détails concernant les programmes en cours peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://www.worldbank.org/en/programs/global-wildlife-program/partners>.

#### Recommandations

9. Le Comité permanent est invité à prendre note du présent rapport.

LISTE DES 15 PAYS QUI PRÉPARENT LE « DOCUMENT-CADRE DE PROGRAMME » AU TITRE DU PROGRAMME INTEGRE DE CONSERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES POUR LE DEVELOPPEMENT (AVRIL 2023)

|   | Pays      | Agent d'exécution          | Zone géographique   | Espèce ciblée  | Titre du projet   |
|---|-----------|----------------------------|---|--|---|
| 1 | Colombie  | PNUD                       | Amazonie colombienne : Guaviare, Meta, Caquetá et Putumayo, corridors biologiques reliant les Andes et l'Orinoquia. Magdalena Medio : Antioquia, Bolívar, Boyaca et Santander, reliant le PN Serranía de Los Yariquíes et le site RAMSAR Complejo Cenagoso Zapatosa.                              | jaguar   | Le couloir du jaguar  |
| 2 | Eswatini  | PNUD                       | Lubombo Trans Frontier Conservation Area (TFCA)   | lion, éléphant, rhinocéros, girafe   | Création de la réserve naturelle des Big 5  |
| 3 | Ethiopie  | PNUD                       | Sanctuaire d'éléphants de Babile, PN Chebera Churchura, zone de conservation communautaire Choke Mountain, zone de conservation communautaire Menz Guassa, PN Hallaydeghe Asebot, PN Mago, PN Omo, réserve de biosphère de la forêt de Majang, réserve de la forêt de Guraferda, forêt de Medabo. | éléphant, buffle, léopard, lion, guépard, lycaon, cobe à oreilles blanches, girafe, éland commun, topi, etc. | Promouvoir la conservation intégrée de la faune et de la flore sauvages et des paysages pour le développement durable de l'Éthiopie                 |
| 4 | Guinée    | PNUD                       | Réserve naturelle Folonigbè   | hippopotame, buffle, zébu  | Protection de la faune dans la réserve de Folonigbè par une gestion participative et intégrée   |
| 5 | Indonésie | PNUD                       | Sumatra (PN Bukit Barisan Selatan, réserve Dolok Surungan, réserve Bukit Rimbang Bukit Baling, réserve naturelle Dolok Sibual-buali, PN Bukit Tiga Puluh)   | Tigre de Sumatra, éléphant, orang-outan, rhinocéros, pangolin, calao casqué, etc.                            | Lutte contre la fraude pour des écosystèmes viables et durables et la résilience de la biodiversité grâce à un engagement multisectoriel (LEVERAGE) |
| 6 | Kenya     | Conservation International | PN d'Amboseli, PN de Tsavo E/O, Réserve nationale de Shimba Hills, Comtés de Kajiado, Lakipia, Samburi  | éléphant et autres   | Améliorer l'efficacité de la gestion des conflits entre l'homme et les espèces sauvages au Kenya grâce à une approche intégrée                      |

|    |             |                            |  |   |   |
|----|-------------|----------------------------|--|---|---|
| 7  | Malawi      | Banque mondiale            | PN de Kasungu, réserve forestière de Chimaliro, réserve forestière de Dwambazi   | Éléphant d'Afrique, zèbre, cobe, buffle, lycaon etc.      | Projet sur les espèces sauvages et les paysages de la région centrale   |
| 8  | Mexique     | WWF-US                     | Sierra du Pacifique (côte de Nayarit, Jalisco et Michoacan) ; péninsule du Yucatan (Campeche et Yucatan) ; Sierra Madre occidentale (Sonora et Chihuahua) ; Sierra Madre orientale (Coahuila et Nuevo León)                  | jaguar, ours  | Du conflit à la coexistence, la sauvegarde des corridors de vie sauvage au Mexique pour un développement durable                          |
| 9  | Mozambique  | PNUD                       | Paysage de Rovuma-Lugenda, paysage de Gorongosa-Marromeu   | éléphant d'Afrique, lycaon d'Afrique, lion, etc.          | Transformer la conservation des espèces sauvages et les moyens d'existence à l'échelle du paysage au Mozambique (TRANSFORM)               |
| 10 | Népal       | WWF-US                     | Paysage de Terai Arc   | tigre   | Gestion de l'interface homme-tigre au Népal   |
| 11 | Paraguay    | Conservation International | Réserve de biosphère du Chaco (PN Médanos del Chaco, PN Teniente Enciso, PN Defensores del Chaco)  | jaguar  | Conservation du Chaco paraguayen au profit des jaguars et de l'homme  |
| 12 | Philippines | ADB                        | Tbc (Palawan)  | pangolin, calao, tortues marines, palourdes géantes, etc. | Investir dans la conservation des espèces sauvages grâce à la lutte contre la fraude, les moyens d'existence et le tourisme (WildINVEST)  |
| 13 | Thaïlande   | UICN                       | Complexe forestier occidental, Dong Phrayayen-Khao Yai   | tigre   | Rétablissement du tigre en Thaïlande grâce à la récupération des proies, à la restauration des forêts et à la participation communautaire |
| 14 | Ouganda     | PNUE                       | Paysage du Kidepo (PN de la vallée du Kidepo, zone communautaire de faune et de flore sauvages de Karenga, réserves forestières de Zulia, Murongole, Lomeji, Lwara, Rom, Nyangeya-Napore, Timu, Lotim-puta et Lopech-chebei) | éléphant, lion, guépard, buffle, etc.                     | Projet intégré de conservation et de développement du paysage de Kidepo (KLICDP)  |
| 15 | Zambie      | WWF-US                     | Aire de gestion du gibier (GMA) de Nkala et sa zone de transition, GMA des Kafue Flats et sa zone de transition, PN de Lochinvar et Blue Lagoon, zone de connectivité entre la GMA de Nkala et la GMA des Kafue Flats        | Éléphant, buffle, zèbre, lion, lycaon, etc.               | Garantir les espèces, l'habitat, la santé et les moyens d'existence de l'écosystème du Lower Kafue  |